

Carnet de Liaison



RÉSEAU **POHO** PÉDIATRIE ONCO HÉMATO OUEST

CE CARNET DE LIAISON APPARTIENT A :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :



SOMMAIRE

- 1 **Présentation du réseau de soins :**
 - Le centre de référence p 1 - 1
 - Le centre correspondant p 1 - 13
- 2 **Conseils aux familles :**
 - Consignes et surveillance à domicile p 2 - 1
 - Aplasie à la maison p 2 - 4
 - Régime aplasie p 2 - 6
 - Régime pauvre en sel p 2 - 10
- 3 **Procédures de soins :**
 - Soins de bouche p 3 - 1
 - Soins des voies veineuses centrales p 3 - 3
 - (cathéter, chambre implantable ou Picc-Line)
 - Désobstruction d'un cathéter p 3 - 11
 - Décontamination des jeux p 3 - 12
 - Pose de crème anesthésiante p 3 - 13
 - Le MEOPA p 3 - 14
 - La nutrition entérale sur SNG ou gastrostomie p 3 - 15
- 4 **Mon programme de soins personnalisé :**
 - Mes informations p 4 - 1
 - Mes soins de voie veineuse centrale p 4 - 3
 - Mes numérations p 4 - 5
 - Bactrim*/Pentacarinat* p 4 - 7
 - Prise en charge du confort et de la douleur p 4 - 8
 - Mes hospitalisations p 4 - 11
 - Mes rendez-vous p 4 - 13
 - Fiche de liaison p 4 - 15
- 5 **Divers :**
 - Accompagnement lors de situations inconfortables p 5 - 1
 - Questionnaire pour mieux te connaître p 5 - 3
 - Consignes concernant la greffe de cellules
souches hématopoïétiques p 5 - 5
 - Précautions liées à la radiothérapie p 5 - 9
- 6 **Lexique** p 6 - 1
- 7 **Les associations** p 7 - 1

Ce carnet de liaison ne se substitue pas au carnet de santé. Les informations personnelles qu'il contient sont confidentielles et soumises au secret professionnel.

Ce document a pour objectif de faciliter la communication entre votre enfant, vous-même et l'équipe médico-sociale. Il ne remplace pas le dialogue et vous suivra tout au long du plan personnalisé de soin.

Les soins en cancérologie pédiatrique en Bretagne s'organisent en réseau régional :



Votre lieu d'habitation et le contexte médical déterminent le lieu de suivi et de soins, dans **un des Centres de Référence** Rennes ou Brest (Rennes étant recours pour Brest) et **des Centres Correspondants** (CH Avranches, Lorient, Morlaix, Quimper, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Vannes, Laval) ainsi que par des professionnels de santé qui exercent en ville.

L'organisation en réseau tient compte des exigences de formation des professionnels, du plateau technique et de l'expertise des centres.

L'objectif du réseau est la mise en commun de moyens techniques et humains à la disposition des enfants malades pour leur offrir une prise en charge optimale au plus proche de leur domicile.

Il repose sur **l'intervention d'une équipe de professionnels de santé et d'acteurs sociaux que vous rencontrerez dès le diagnostic établi** et qui vous aidera à assurer le bon déroulement du traitement de votre enfant.

Les coordonnées des différents professionnels à votre disposition dans le cadre du réseau vous sont indiquées dans les fiches ci-après à la fois dans le centre de référence et le centre correspondant.

Les Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (R.C.P) ont lieu 2 fois par semaine en visioconférence avec les CHU de Rennes, Brest, Angers, Caen, Nantes, Tours. Chaque diagnostic et proposition thérapeutique (PPS : Programme Personnalisé de Soins) sera soumis à l'avis de représentants médicaux (oncologues, radiothérapeutes, chirurgiens, radiologues, anatomopathologistes...) du groupe GOCE (Grand Ouest pour les cancers de l'Enfant).

A la suite de la réunion, un avis sur la stratégie thérapeutique et sur la surveillance est rendu, basé sur les référentiels nationaux ou internationaux. Ce compte-rendu (appelé fiche RCP) est ensuite communiqué à votre médecin généraliste et à votre pédiatre. Ce compte-rendu est intégré au dossier médical de l'enfant.



Votre enfant est suivi en Immuno-Onco-Hématologie Pédiatrique

Tel que la réglementation le prévoit, l'équipe soignante du CHU de référence qui vous accueille habituellement intègre son activité à l'une des 5 **Organisations Inter Régionales de recours en oncologie pédiatrique** identifiées en 2010 (puis 2020) par l'INCa (Institut National du Cancer)

Dans votre région, le groupe GOCE (Grand Ouest Cancer Enfant) réunit :

- les 7 CHU de : Angers, Brest, Caen, Nantes, Rennes, Rouen et Tours
- les 3 centres de radiothérapie de : Centre François Baclesse (à Caen), ICO René Gauducheau (à Nantes), et Centre Eugène Marquis (à Rennes)

Cette organisation des soins permet à votre enfant de bénéficier de l'expérience et des compétences conjointe de plusieurs équipes soignantes

Ainsi par exemple :

- chaque diagnostic et chaque proposition thérapeutique envisagés pour un enfant sera soumis à l'avis de représentants médicaux de l'ensemble de ces différents établissements lors de Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP) hebdomadaires
- lors de certaines étapes de traitement plus spécifiques (chirurgie, greffe, radiothérapie...) nécessitant une expertise soignante et des équipements spécialisés, un enfant pourra être ponctuellement pris en charge dans un CHU de référence de l'inter région autre que celui qui l'accueille habituellement

CENTRE DE REFERENCE**HOPITAL FEMME-ENFANT****Unité d'Héмато-Oncologie - Immunologie et Greffes de moelle**

Service de Pédiatrie

Pôle Femme - Enfant

C.H.U DE RENNES

Chef du Pôle : Professeur PLADYS
Adresse : HOPITAL FEMME-ENFANT
 16 Bd de Bulgarie
 35203 RENNES Cedex 2

Tél. Standard : 02 99 28 43 21
 Secrétariat : 02 99 26 58 35 - Fax : 02 99 26 71 95

LE SERVICE SE SITUE AU 3ème ETAGE*Plans d'accès de l'Hôpital Sud et de Pontchaillou dans votre Livret d'Accueil***1 - EQUIPE MEDICALE****Médecin responsable de l'unité**

Professeur GANDEMER

Autres Praticiens Hospitaliers

Dr BONNEAU	Dr PERTUISEL
Dr CHAPPE	Dr PUISEUX
Dr _____	Dr TAQUE
	Dr _____

Assistant Chef de Clinique

Dr _____

Autres**Génétiens :** Dr DENIZEAU - Dr PASQUIER -- Dr FRADIN

Tél : 02 99 26 67 44

Dentiste - Stomatologue : Pr BONNAURE-MALLET

Dr BOYER

Tél : 02 99 28 24 00

Pharmacie de l'Hopital Sud : 02 99 26 71 30

2- COORDONNEES DU SERVICE

AILE 2

Secrétariat : 02 99 26 59 17

Fax : 02 99 26 67 02

HOPITAL DE JOUR :

Assure les soins de 8 h 30 - 19 h du lundi au vendredi

Infirmière programmation : 02 99 26 67 34

Internes : poste : 63 913

Infirmiers : 02 99 26 71 35

HOSPITALISATION AILE 2

Ce secteur accueil en particulier les enfants et adolescents
qui ne nécessitent pas d'être en secteur protégé

IDE : 02 99 26 59 96

Internes : 02 99 26 59 68

AILE 3

Secrétariat : 02-99-26-58-35

Fax : 02 99 26 71 95

HOSPITALISATION AILE 3

Cette unité accueil les enfants et adolescents en début de traitement,
immunodéprimés ou nécessitant des soins spécifiques.

Secteur conventionnel : 02 99 26 71 93

02 99 26 38 24

Secteur protégé : poste : 63 819

Internes : poste : 63 816

3- EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Cadre de santé

- Hospitalisation _____ 02 99 26 67 19
- Hôpital de jour _____ 02 99 26 58 48

Le cadre est responsable de l'organisation générale de l'unité, il est l'interlocuteur des familles tout au long du séjour de l'enfant.

Puéricultrices

Elles assurent l'accueil, les soins et la surveillance des enfants hospitalisés et établissent le lien entre les médecins et la famille.

Consultation Infirmière d'Annonce 02 99 26 58 57

 Cette consultation infirmière permet à l'enfant et ses parents de bénéficier d'un temps d'accompagnement et d'information soignant, au moment de l'annonce du diagnostic et à différents moments du suivi.

Puéricultrice du réseau P.O.H.O. 02 99 26 59 36

(Pédiatrie Onco-Hémato Ouest) _____

Elle est chargée de la coordination régionale. Elle fait le lien dans le suivi de votre enfant auprès des professionnels hospitaliers et extrahospitaliers. Elle intervient auprès des équipes soignantes pour transmettre les informations utiles à la continuité des soins. Elle prépare avec vous la sortie de votre enfant.

Puéricultrices coordinatrices de greffe 02 99 26 58 57

Elles accompagnent l'enfant et ses parents dans les différentes étapes de la greffe.

Elles organisent et coordonnent les bilans, examens et rendez-vous pré-greffe. Elles préparent avec les familles l'hospitalisation en secteur protégé, puis le retour à la maison.

IPA : infirmière de pratique avancée ou infirmière clinicienne chargée de l'examen clinique, du suivi et du renouvellement d'ordonnances de certains patients encadrés par un protocole défini de soins

1 - 4

Auxiliaires de puériculture

Elles assurent l'accueil, les soins de nursing au quotidien, auprès des enfants, en collaboration avec la famille.

Educatrice de jeunes enfants : _____ 02 99 26 39 16

Elle accompagne par le jeu l'enfant malade et sa famille dans les différentes phases de la maladie : éveil, socialisation, propositions d'activités ludiques adaptées, écoute et présence.

Psychologue : _____ 02 99 26 59 77

Pédopsychiatre : _____

Ils proposent à l'enfant et à sa famille une dimension d'écoute et d'aide pour leurs permettre de traverser au mieux cette étape de la maladie.

Enseignante : _____ poste : 63 809

Elle fait classe aux élèves des cycles 2 et 3 et à ceux relevant de l'éducation spécialisée (S.E.G.P.A.)

Elle organise les cours et les examens pour les collégiens et lycéens hospitalisés.

Elle assure les liens avec l'école d'origine et avec les structures d'aide à la scolarisation à domicile : le SAPAD (02 99 86 13 38).

Ses objectifs sont de permettre à l'enfant de conserver ses capacités de réflexion, d'autonomie, de l'accompagner dans sa progression et de lui permettre de garder sa place sociale d'élève.

Kinésithérapeute : _____ 02 99 26 71 32

Il réalise sur prescription médicale une kinésithérapie adaptée à chaque enfant.

Diététicienne : _____ 02 99 26 71 56

Elle prend en charge les régimes alimentaires particuliers. Elle est à la disposition des familles pour tout conseil.

Enseignant en activité physique adaptée: _ _ _ _ _

Elle propose aux enfants et adolescents des séances de sport et d'activité physique adaptée.

1 - 5

Socio-esthéticienne: _ _ _ _ _

Elle intervient auprès des enfants et adolescent le lundi après-midi de 13h à 16h45.

Ob'Aja

L'équipe régionale OB'AJA (Oncologie Bretagne Adolescents et Jeunes Adultes) participe à l'accompagnement des jeunes (15-25 ans) suivis ou ayant été suivis pour un cancer

Cette équipe se compose d'un médecin, d'une infirmière, d'une psychologue et d'une conseillère d'orientation

L'une des principales missions d'OB'AJA est d'aider les jeunes à organiser leur quotidien (apprentissage et insertion professionnelle, loisirs, vie affective et sexuelle...), souvent perturbé par la maladie et les traitements

OB'AJA propose également aux jeunes de se rencontrer, d'échange lors d'ateliers mensuels

Pour plus d'informations : www.obaja.fr

Pour contacter l'équipe OB'AJA : 02.99.26.67.69 - 06.43.31.85.54

obaja@chu-rennes.fr

La Brise : Equipe ressource de soins palliatifs pédiatriques Bretagne :

Informe, oriente et intervient dans l'organisation des parcours des enfants en soins palliatifs pédiatriques pour en assurer la coordination.

Secrétariat

Rennes : 02 99 28 41 70 - reseau.labrise@chu-rennes.fr

Brest : 02 29 02 01 33 - errsp.labrise@chu-brest.fr

Soutien et spiritualité

Des informations sont disponibles dans livret d'accueil du CHU

Les associations sont présentes dans le service, elles proposent et organisent des activités en intra ou extrahospitalier, un accompagnement des familles et des

patients à différents niveaux (soutien matériel, distractions pour les enfants...);
Vous trouverez des informations en fin de classeur.

1 - 6

Assistante socio-éducative: -----

Poste : 67 108

Ligne directe : 02 99 26 71 08

Une rencontre systématique avec l'assistante socio-éducative est proposée aux parents d'enfants admis dans le service hémato oncologie.

Ce premier échange permet

a. D'informer et de faciliter l'accès aux droits :

-Pour les soins :

A.L.D. - affection de longue durée

Transports en rapport avec l'A.L.D.

Mutuelle, CMU complémentaire

-Pour l'évaluation de vos besoins en termes de disponibilité auprès de l'enfant

Changement de mode de garde de l'enfant

Arrêt d'activité partiel ou total d'un parent

Les informations concernant l'existence des différents congés facilitant une disponibilité auprès de l'enfant, des allocations et compensations vous seront alors transmises

b. De proposer une aide à la rédaction des dossiers administratifs

Cette 1^{ère} rencontre permet ainsi d'appréhender la question de l'hébergement de l'accompagnant pour les familles éloignées de leur domicile.

Les orientations en matière d'hébergement tiennent compte de la durée d'hospitalisation de l'enfant et donc de l'accompagnement d'une participation ou non de la mutuelle ; des ressources de la famille et des disponibilités en matière d'hébergement - mises à disposition et gestion assurée par différentes associations.

c. Indépendamment de cette mission d'information et d'accompagnement, le service social hospitalier peut intervenir dans le cadre de la prévention (incluant l'enfance en danger), de la coordination (autres services sociaux ; maintien de la scolarité...), du conseil et de l'orientation vers les dispositifs d'action sociale.

Selon l'évolution des besoins, l'assistante socio-éducative pourra rencontrer les familles à différents moments du parcours de soin afin d'adapter les différents dispositifs en tenant compte de la nouvelle situation médicale, familiale et sociale de l'enfant et de sa famille.

1 - 7

4 - LA VIE DANS L'UNITE

Votre enfant vient d'être accueilli dans l'unité d'onco-hématologie pédiatrique, quelques règles de vie sont nécessaires pour le bon fonctionnement du service,

CHAMBRE

Les chambres sont individuelles. Un tableau magnétique est à votre disposition pour déposer des messages ou personnaliser la chambre.

Dans l'aile 3, le service est équipé d'un système de ventilation, qui oblige à laisser les fenêtres fermées.

Les W.C. de la chambre sont réservés aux enfants. Pour la famille et les visites, les toilettes sont situées au niveau de la salle de jeux.

VETEMENTS

Notre choix de vêtements étant limité, il est souhaitable que vous apportiez les vêtements de votre enfant. L'entretien de son linge est réalisé par vos soins.

RESTAURATION

Un choix de menus pour le lendemain est proposé à votre enfant par une auxiliaire de puériculture au cours de la matinée. L'état nutritionnel de votre enfant est évalué quotidiennement, et peut faire l'objet d'une adaptation alimentaire.

Nous encourageons des que cela est possible, les enfants à se restaurer en salle à manger.

Si vous apportez des aliments pour votre enfant, il est important de consulter une auxiliaire de puériculture avant, un régime particulier pouvant être mis en place. De même, nous vous demandons de ne pas vous servir dans les placards et le réfrigérateur de la salle à manger.

Pour des raisons sanitaires (risque de rupture de la chaîne du froid), il est interdit d'apporter des aliments frais de l'extérieur à votre enfant.

CADEAUX

Préférer les jeux et jouets faciles à nettoyer (plastique, bois vernis).
Certains cadeaux ne peuvent être donnés à votre enfant à l'hôpital en raison du risque infectieux : journaux (sauf en papier glacé); plantes ou fleurs coupées.
Limiter les peluches (sauf doudou en velours ras ou en éponge)
Votre enfant peut également recevoir du courrier à l'adresse du service.

1 - 8

SCOLARITE

L'activité scolaire est conservée pendant l'hospitalisation en collaboration avec l'école d'origine.

JEUX ET JOUETS

L'éducatrice de jeunes enfants propose des activités en salle de jeux et dans les chambres des enfants et adolescents. Elle gère la distribution des jouets, jeux et DVD en fonction des âges. Nous comptons sur votre collaboration pour ranger les jeux après utilisation.

Diverses activités proposées par des intervenants extérieurs (associations) rythment la semaine (musique, petits spectacles, clowns...).

Un prêt de console et d'ordinateur portable est possible.

CONSIGNES POUR LES VISITES

Il s'agit pour nous de prendre en compte le niveau d'immunité de chaque enfant, c'est la raison pour laquelle dans chaque secteur d'hospitalisation les visites peuvent différer.

Pour limiter les risques de contamination microbienne :

- toute personne présentant des signes d'infection (nez qui coule, rhume fièvre, troubles digestifs...) ne doit pas entrer dans le service.
- il est indispensable de vous passer les mains au produit hydro-alcoolique avant de rentrer dans le service et dès que nécessaire.

Aile 2

2 personnes à la fois peuvent rendre visite à l'enfant ou l'adolescent.

Les frères, sœurs, amis de moins de 15 ans sont autorisés à venir dans le service hors période hivernale soit du 1^{er} mai au 30 septembre.

Aile 3

En secteur conventionnel :

Les frères et sœurs **de moins de 15 ans** ne peuvent venir **qu'après accord préalable du médecin**. Le jour et l'heure de cette visite seront organisés avec l'équipe.

Deux personnes par jour (les deux mêmes) peuvent rendre visite à l'enfant ou adolescent, tout en respectant son rythme de sommeil.

En secteur protégé ou sous flux:

Certaines précautions sont à prendre qui vous seront expliquées lors de l'entrée de votre enfant.

1 - 9

PRESTATIONS ACCOMPAGNANTS

Hébergement des parents

Vous pouvez être hébergés à *la maison des parents*, dans l'enceinte de l'hôpital, moyennant une participation financière de votre part. Une réservation avant la date d'hospitalisation est nécessaire.

Pour toute demande d'information ou réservation, contacter l'association LES AJONCS, de 8H30 à 21H30 7J/7 au 06-50-79-41-98
ou par mail : maisonparentshopsud@lesajoncs.fr

L'assistante socio-éducative reste l'interlocuteur privilégié pour vous accompagner sur votre mode d'hébergement. L'assistante sociale pourra selon la situation vous proposer un hébergement par l'association Myosotis.

Restauration

Nous vous invitons à prendre vos repas à l'espace parents situé dans chacune des salles de jeux. Cet espace vous est réservé, vous y trouverez un réfrigérateur, un four micro-ondes, une cafetière, une bouilloire et de la vaisselle.

Accueil fratrie

Il est assuré par l'équipe bénévole des Blouses Roses et proposé à la fratrie de plus de 3 ans à des jours et des horaires précis. Le personnel du service pourra vous donner les informations concernant cet accueil.

5 - CONTACTS A DOMICILE

MEDECIN TRAITANT Nom : Tél : Fax :	Adresse :
INFIRMIERE A DOMICILE Nom : Tél : Fax :	Adresse :
PHARMACIE DE VILLE Nom : Tél : Fax :	Adresse :
LABORATOIRE D'ANALYSES Nom : Tél : Fax :	Adresse :
AMBULANCE Nom : Tél : Fax :	Adresse :
PRESTATAIRE DE SERVICE Nom : Tél : Fax :	Adresse :
AUTRES	

6 - INFORMATIONS PATIENT

Vous retrouverez vos droits et vos devoirs dans le livret d'accueil du CHU

Dossier médical

Depuis la loi du 4 mars 2002, il peut être demandé sans passer par l'intermédiaire de votre médecin traitant. Les démarches à suivre pourront vous être données par un médecin ou le cadre du service.

Commission des usagers

La commission des usagers veille au respect des droits des usagers et facilite leurs démarches. Pour plus d'informations, consulter le livret d'accueil ou la plaquette « commission des usagers »

Personne de confiance

Article L1111-6 : Ordonnance n°2018-20 du 17 janvier 2018 - art. 2

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle rend compte de la volonté de la personne. Son témoignage prévaut sur tout autre témoignage. Cette désignation est faite par écrit et consignée par la personne désignée. Elle est révisable et révocable à tout moment.

La personne de confiance n'a pas de pouvoir de décision ; elle ne peut avoir accès au dossier médical à sa propre demande.

L'autorisation de soins

L'admission d'un mineur est prononcée, sauf nécessité, à la demande d'une personne exerçant l'autorité parentale ou l'autorité judiciaire.

Hors les cas d'urgence, l'autorisation de soins est donnée par écrit avec signature par le ou les titulaires de l'autorité parentale en fonction de l'acte que l'enfant doit subir.

Pour un Acte usuel : acte de la vie quotidienne (ex vaccination, soins sur plaie superficielle...) : le consentement d'un seul parent suffit.

Pour un Acte non usuel : acte considéré comme lourd dont les effets pourraient engager le devenir du malade (intervention chirurgicale par ex...) : le consentement des deux titulaires de l'autorité parentale est obligatoire (même en cas de séparation).

Si la santé ou l'intégrité corporelle du mineur risquent d'être compromises par le refus du représentant légal ou l'impossibilité de recueillir son consentement, le médecin responsable du service peut saisir le ministère public afin de provoquer

les mesures d'assistance éducative lui permettant de donner les soins qui s'imposent.

CENTRE DE REFERENCE
HOPITAL AUGUSTIN MORVAN

Chef du département :

Adresse : 2, avenue Foch - 29609 BREST CEDEX

Tel : standard : 02 98 22 33 33

secrétariat : 02 98 22 33 81 Fax : 02 98 22 31 11

1 - EQUIPE MEDICALE

Chef de service : Professeur L. DE PARSCAU

Unité d'Héмато-Oncologie pédiatrique

Dr L. CARAUSU

Praticien Hospitalier - Responsable de l'unité

06.31.92.31.65

Autres praticiens hospitaliers

Dr S. HARO

Dr C. HENRY

2- COORDONNEES DU SERVICE

Service d'hospitalisation (cerise)

Assure les soins 24 h / 24

7 jours / 7

Tél : 02 98 22 36 64

Fax : 02 98 22 35 55

Consultations externes :

Ouvertes de 9 h à 17h30

Du lundi au vendredi

Secrétariat des consultations :

02.98.22.33.89

Hôpital de jour

Accueille les enfants de 8 h à 18 h

du lundi au vendredi

Tél : 02.98.22.30.58

FAX : 02.98.22.36.18

IDE de consultation externe

Tél : 02.98.22.34.01

3- EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Cadre de santé : est responsable de la gestion de l'unité et de la qualité des soins prodigués aux enfants.

Unité d'hémo-oncologie pédiatrique : _____ Poste : 23868

Unité de l'hôpital de jour : _____ Poste : 23543

Infirmières et puéricultrices Poste 23664

Elles assurent les soins et la surveillance des enfants hospitalisés et établissent le lien entre les médecins et la famille.

Auxiliaires de puériculture : Elles travaillent en étroite collaboration avec les infirmières et puéricultrices. Elles assurent l'accueil, les soins de nursing au quotidien auprès des enfants avec la participation des parents.

L'officière Poste 21000

Elle gère les repas des enfants en étroite collaboration avec la diététicienne.

Les agents de service hospitalier

Ils assurent l'entretien et l'hygiène des locaux, participent aux différentes courses.

Les kinésithérapeutes

Elles réalisent, sur prescription médicale, une kinésithérapie adaptée à chaque enfant.

La diététicienne : _____ Poste 23825

Elle prend en charge les régimes alimentaires particuliers. Elle est à la disposition des familles pour tout conseil.

Animations

L'association des blouses roses est présente par ses bénévoles tous les jours matin et après-midi et assure une animation aux enfants : proposition d'activités ludiques adaptées : cuisine, ateliers créatifs, magie, musique ; éveil, stimulation, , écoute et présence en chambre ou salle de jeu.

Une animation musicale est proposée tous les mardis hors vacances scolaires.

Une sophrologue est présente tous les mardis soirs

Autres ateliers : atelier d'écriture, créatifs et de bien-être sont proposés toutes les semaines aux enfants,

Les Marchands de sable viennent de 19 à 21 heures pour accompagner les enfants et les préparer à la nuit (jeux de société, histoires, présence).

Les clowns de l'association Rêve de clowns viennent tous les vendredi.

Psychologue : _____ Poste 22065

Elle écoute l'enfant et sa famille afin de les aider à traverser au mieux la maladie.

Enseignant : _____ Poste 23882

Lien avec l'école d'origine ou les structures d'aide de scolarisation à domicile, ils organisent les activités scolaires dans l'unité. Leur objectif est la scolarisation après le traitement.

Assistante sociale : _____ Poste 23810

Elle élabore le dossier social de l'enfant et sa famille et assure un soutien tout au long de la maladie. Le cancer de l'enfant figure sur la liste des affections de longue durée (ALD) qui ouvre droit à une prise en charge à 100 %. Le médecin référent en fait la demande par le biais d'un certificat médical. Dans un délai d'environ un mois, vous recevrez un courrier de votre caisse.

Les soins à l'hôpital et à domicile, les médicaments, les analyses de laboratoire, les radiographies, consultations de kinésithérapeute et tout autre examen ou transport en lien avec la maladie sont couverts par cette prise en charge. Ainsi, vous n'avancerez plus les frais, sauf cas particuliers.

Toutefois, la prise en charge du forfait journalier échappe à ce principe mais peut être remboursé par certaines votre mutuelles.

4 - LA VIE DANS L'UNITÉ

Votre enfant vient d'être admis dans l'unité d'Hémo-Oncopédiatrie. Voici quelques renseignements afin de faciliter son séjour.

PENDANT L'HOSPITALISATION : UNITE CERISE

Le suivi médical

Au cours de l'hospitalisation, le suivi médical est assuré par le Docteur Carausu, Docteur Haro et Dr Henry.

Pour obtenir des informations médicales :

- Visite des médecins matin et soir.
- Rencontre des médecins sur demande dans la journée.

Stationnement

Pour une meilleure organisation, pensez à prendre une étiquette de votre enfant celle-ci vous permettra d'avoir accès au parking.

Alimentation

Horaires des repas :

Petit déjeuner : des le réveil de votre enfant, jusqu'à 10 heures.

Déjeuner : de 12 heures à 12 h45

Goûter de 16 heures à 16 h 30

Dîner : de 19 heures à 19 h 45

Dans la mesure du possible, le repas est pris dans la salle à manger.

Un réfrigérateur est à votre disposition dans la salle à manger, les aliments sont conditionnés dans un sac individuel au nom de votre enfant, avec la date du jour.

Commande des repas :

Enfants : un choix de menus pour la semaine est proposé.

Parents : il est possible pour les parents de commander un repas auprès de l'officière avant 10 heures.

Cadeaux : Préférer les jeux et jouets faciles à nettoyer (plastique ou bois vernis). Certains cadeaux ne peuvent être donnés à votre enfant à l'hôpital en raison du risque infectieux : journaux (uniquement papier glacé) ; plantes ou fleurs coupées. Limiter les peluches (sauf doudou en velours ras ou en éponge)

Courrier : il fonctionne aussi ici ! Pensez à communiquer l'adresse.

Chambres

Les chambres sont à 1 ou 2 lits. Chaque chambre dispose d'une chauffeuse, mis à la disposition d'un parent.

Les chambres sont équipées d'une télévision gratuite avec prise USB.

La chambre peut-être personnalisé par l'enfant et sa famille (supports photos, choix de posters...).

Pour permettre l'entretien quotidien de la chambre, nous vous invitons à ranger la chambre et à limiter les objets personnels.

Les W.C. de la chambre sont réservés aux enfants. Pour la famille et les visites, les toilettes sont situées au niveau de l'école.

Pour les enfants de moins de 6 ans, une présence parentale est souhaitable ou un membre ressource de la famille.

Consignes vis-à-vis des visites de votre enfant hospitalisé

Lavage des mains des votre arrivée dans le service et solution hydro-alcoolique.

Prendre connaissance auprès du personnel des consignes concernant l'enfant

Les visiteurs de moins de 6 ans, en dehors de la fratrie ne sont pas admis en raison des risques infectieux.

Évitez d'apporter des bijoux et jouets de valeurs.

Apporter trousse de toilette, affaires personnelles et affaires scolaires.

En apasie :

Le nombre de visiteurs dans la chambre est limité à 2.

Ne pas ouvrir les fenêtres

Prendre en considération l'état de fatigue de l'enfant pour adapter la durée des visites.

Alimentation : quand votre enfant est en apasie, son alimentation nécessite des précautions, merci de vous renseigner auprès des soignants.

Lieu d'hébergement

Les Tamaris - 14 Bd Gambetta à Brest Tél : 02.98.46.48.95

Hôtel CENTER - Bd Léon Blum Tél : 02.98.80.78.07

La maison d'à côté à Kersaint-Plabennec Tél : 06.80.65.57.23

Cette proposition d'hébergement est possible grâce aux associations :

- « Céline et Stéphane - Leucémie-espoir » ⇒ Tél : 06.08.61.43.90

- Challenge Christophe CARATY ⇒ Tél : 06.10.71.50.66 ou 06.87.24.23.72

Un salon des familles est à disposition pour permettre la détente de la famille en dehors de la chambre.

HOPITAL DE JOUR

L'hôpital de jour accueille les enfants à la journée pour différents soins et préparations aux examens (chimiothérapies, prémédications, transfusions...)

Les consultations externes accueillent les patients pour des bilans sanguins, pansements, injections

Les clowns et les blouses roses sont présents dans l'unité.

Personnel

Un médecin

Une auxiliaire de puériculture

Un ou deux internes

Un agent hospitalier

Trois infirmières

Chambres

Le service se compose de 4 chambres doubles et une chambre seule

Pour des renseignements complémentaires, s'adresser :

- Au cadre de santé de l'unité,

- A l'infirmière qui s'occupe de votre enfant

- Au bureau des entrées pour les formalités administratives

En cas d'urgence, contacter directement le service de Pédiatrie spécialisée au 02 98 22 36 64

6 - Informations Patient

□ Dossier médical :

Depuis la loi du 4 mars 2002, il peut être demandé sans passer par l'intermédiaire de votre médecin traitant. Les démarches à suivre pourront vous être données par un médecin ou le cadre du service.

□ Commission des usagers

La commission des usagers veille au respect des droits des usagers et facilite leurs démarches. La commission veille à ce que toute personne victime d'un préjudice soit informée sur les voies de recours et de conciliation dont elle dispose. Pour plus d'informations, consulter le livret d'accueil ou la plaquette « commission des usagers »

□ Personne de confiance :

Loi du 4 mars 2002 (article L.1116-2) :

« Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant et qui serait consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir des informations nécessaires à cette fin. Cette désignation est faite par écrit, elle est révocable à tout moment si le malade le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses démarches ».

La personne de confiance n'a pas de pouvoir de décision ; elle ne peut avoir accès au dossier médical à sa propre demande.

□ L'autorisation de soins

L'admission d'un mineur est prononcée, sauf nécessité, à la demande d'une personne exerçant l'autorité parentale ou l'autorité judiciaire

Hors les cas d'urgence, l'autorisation de soins est donnée par écrit avec signature par le ou les titulaires de l'autorité parentale en fonction de l'acte que l'enfant doit subir

Pour un Acte usuel : acte de la vie quotidienne (ex bilan sanguin, soins sur plaie superficielle...) : le consentement du père et de la mère est demandé et sera conservé d'une hospitalisation à l'autre.

Pour un Acte non usuel : acte considéré comme lourd dont les effets pourraient engager le devenir de votre enfant (intervention chirurgicale par ex...) : le consentement des deux titulaires de l'autorité parentale est obligatoire (même en cas de séparation). L'autorisation est alors demandée pour chaque acte.

Si la santé ou l'intégrité corporelle du mineur risquent d'être compromises par le refus du représentant légal ou l'impossibilité de recueillir son consentement, le médecin responsable du service peut saisir le ministère public afin de provoquer les mesures d'assistance éducative lui permettant de donner les soins qui s'imposent.

CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES GRANVILLE

59, rue de la Liberté
50300 AVRANCHES

SERVICE DE PEDIATRIE - NEONATALOGIE

Chef de service : Dr G. FAVARETTO

Tel Secrétariat: 02.33.89.40.45

Fax Secrétariat : 02.33.89.40.42

Tel Service de Pédiatrie: 02.33.89.40.47

EQUIPE MEDICALE

Dr G. FAVARETTO (réfèrent oncologie) : 02.33.89.40.45

Dr F. BOULEFRED - JOIDATE

Dr S. BUQUET - SAUNIER

Dr N. BURGGRAEVE :

Dr V. CARFAGNINI

Dr J.-C. CAUVIN

Dr S. LE MARCHAND

Dr A. MOURTADA

Dr C. SEVESTRE

Dr P. SIMONOT

PRESENTATION DES UNITES

Tel 02.33.89.40.47

SERVICE D'HOSPITALISATION

Assure les soins 24 h /24 h
7 jours / 7 jours

ACCUEIL Urgences Pédiatriques

Assure les soins 24 h /24 h
7 jours / 7 jours

CONSULTATIONS

Du lundi au vendredi
de 9 h 00 à 18 h 00
Tél : 02.33.89.40.45

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Cadre de santé : Mme C. LERQUIER : 02.33.89.40.50

Puéricultrice et infirmières

Auxiliaires de puériculture

Psychologue : Mme M. BURBAN

Kinésithérapeute

Diététicienne : Mme M. GENETAY

Assistante sociale : V. LE BEURRIER

LA VIE DANS L'UNITE

Nous disposons d'une chambre isolée avec possibilité d'hébergement d'un parent pour la prise en charge des différentes pathologies nécessitant un milieu protégé.

Nous travaillons en collaboration avec l'équipe de Rennes pour assurer :

- bilans sanguins
- transfusions de plaquettes et culots globulaires
- pansements de voie centrale
- traitement des aplasies fébriles
- suivi des enfants en rémission
- injections de chimiothérapies

CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL

32, rue du Haut Rocher

BP 1525

53015 LAVAL CEDEX

Service de PédiatrieChef de service : **Docteur BASSIL**

Secrétariat hospitalisation : Tel : 02 43 66 50 81

Secrétariat hôpital de jour : Tel : 02 43 66 51 17

Fax : 02.43 66 51 91

1 - EQUIPE MEDICALEDocteur **C HABAY** (Réfèrent cancérologie)Docteur **PARIS**Docteur **TEMGOUA**Docteur **CHAABANE**Docteur **JEUSSET****2- COORDONNEES DU SERVICE****SERVICE D'HOSPITALISATION**

Assure les soins 24 h/24

7 jours/7

Cadre de santé :

Tél : 02 43 66 50 81

Fax : 02 43 66 51 91

HOPITAL DE JOUR

Du lundi au vendredi

de 8 h 30 à 16 h 30

Cadre de santé :

Tél : 02 43 66 51 17

Fax : 02 43 66 51 18

3- EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Dans les deux secteurs, vous serez pris en charge au niveau des soins par une puéricultrice, aidée d'une auxiliaire de puériculture.

◆ *Psychologue*

Vous pouvez prendre rendez-vous en vous adressant à l'équipe soignante

◆ *Institutrice :*

Elle est présente tous les jours de 13h30 à 16h30 (sauf mercredi et vacances scolaires)

Elle assure le lien avec l'école d'origine, l'enseignant du C.H.U de Rennes.

Elle veille à maintenir la scolarité de l'enfant au cours de son traitement.

◆ *Assistante sociale*

Vous pouvez vous adresser également à l'équipe soignante.

L'assistante sociale assurera le suivi débuté à Rennes.

◆ *Diététicienne*

Elle prend en charge les régimes particuliers.

Elle s'adapte aux demandes des familles et des médecins.

4 - LA VIE DANS L'UNITE

Selon l'état de santé du patient, il est possible à l'un des parents de rester dormir dans l'unité d'hospitalisation.

L'équipe ainsi que des bénévoles interviennent auprès des enfants qui le souhaitent.

Chaque après-midi l'association des P'tits soleils propose diverses activités aux enfants.

Le service de pédiatrie dispose d'une salle de jeu, d'un espace ado, d'une école.

Il dispose également d'un salon des parents avec un salon et un coin cuisine.

Nous travaillons en collaboration avec l'équipe de Rennes pour assurer :

- ◆ bilans sanguins
- ◆ transfusions de plaquettes et culots globulaires
- ◆ pansements de voie centrale
- ◆ traitement des aplasies fébriles
- ◆ suivi des enfants en rémission
- ◆ injections de chimiothérapies

CENTRE HOSPITALIER DE BRETAGNE SUD

POLE FEMME-MERE-ENFANT

5 avenue de Choiseul

56322 LORIENT CEDEX

SERVICE DE PEDIATRIE**Chef de service** : Docteur R. TEISSIER

Tél. standard : 02.97.06.90.90

Tél. secrétariat : 02.97.06.73.47

Fax secrétariat pédiatrie : 02.97.06.98.29

EQUIPE MEDICALE**Médecin référent oncologie**Docteur **Laetitia MOREL****COORDONNEES DU SERVICE****SERVICE HOSPITALISATION**Assure les soins 24 h / 24
7 jours / 7**Service des enfants**
(0 à 11 ans)

Tel : 02.97.06.98.07

Service des adolescents
(11 à 18 ans)

Tel : 02 .97.06.98.06

HOPITAL DE JOURAccueil à la journée ou à la 1/2 journée
de 8 h à 16 heures.

Ligne directe : 02.97.06.92.26

Urgences : 02.97.06.98.90

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

◆ **Cadre de santé** : _____ 02.97.06.98.08

◆ **Puéricultrices et infirmières** : 02.97.06.98.07 ou 02.97.06.98.06

Elles assurent l'accueil, les soins et la surveillance des enfants hospitalisés, et établissent le lien entre les médecins et la famille.

◆ **Auxiliaires de puériculture et les aides-soignantes** :

Elles assurent l'accueil, les soins de nursing au quotidien. Elles participent également aux activités d'éveil des enfants.

◆ **Assistante sociale** : _____ 02.97.06.91.54
(secrétariat)

Elle vous aide pour toutes vos démarches administratives.

Elle élabore le dossier social de l'enfant et de sa famille.

Elle sert également de relais entre l'hôpital et le domicile.

◆ **Diététicienne** : _____ 02.97.07.39.35

Selon les cas, elle élabore des régimes alimentaires spécifiques.

◆ **Kinésithérapeute** : il intervient dans l'unité, et assure sur prescription médicale une kinésithérapie adaptée à l'enfant.

◆ **Psychologue** _____

Pour toute demande de rendez-vous, transmettre votre demande au Dr Morel ou au service d'hôpital de jour.

LA VIE DANS L'UNITE

Au cours de l'hospitalisation et selon l'état de santé de votre enfant, un des parents peut passer la nuit auprès de son enfant. Un lit d'appoint sera mis à disposition. Les repas accompagnant peuvent être pris sur place. Pour toutes informations, se renseigner auprès de l'équipe.

Nous travaillons en collaboration avec l'équipe de Rennes pour assurer : bilans sanguins, transfusions de plaquettes et culots globulaires, pansements de voie centrale, traitement des aplasies fébriles, certaines chimiothérapies.

**CENTRE HOSPITALIER
DES PAYS DE MORLAIX**
Rue Kersaint Gilly
29600 MORLAIX

Service de Pédiatrie

1^{er} sous sol - Bâtiment principal

Chef de service : Docteur A BRASSEUR

Tél. secrétariat : 02.98.62.60.50 - Fax : 02.98.62.69.86

EQUIPE MEDICALE

Docteur A. BARZIC

Docteur F. BIAN

Docteur A. BRASSEUR

Docteur G. CORNEN

Docteur L. LE NAOUR

Docteur C. LE ROUZIC DARTOY

Docteur C. LOEILE

COORDONNEES DU SERVICE

Notre service dispose d'une unité de néonatalogie et de pédiatrie générale.
Nous accueillons des enfants et des adolescents de 0 à 18 ans.

Tél. service : 02.98.62.60.51

SERVICE D'HOSPITALISATION

Assure les soins 24 h/24
Astreinte opérationnelle
Unité de néonatalogie, pédiatrie
Générale, chirurgie

HOPITAL DE JOUR

Accueille les enfants à la journée
ou $\frac{1}{2}$ journée
Du lundi au vendredi (8 h 30 à 16 h 30)

Consultation externe

pansements
Pour les bilans sanguins, injections,

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Cadre de santé _____ 02.98.62.60.51

Puéricultrices - infirmières Poste 7079

Auxiliaires de puériculture

ASH

Pédopsychiatre pouvant intervenir à la demande

Psychomotricienne (jeudi matin)

Secrétaires

Assistante socio-éducative

LA VIE DANS L'UNITE

Sur les 20 lits du service, nous disposons de :

7 chambres seules (un parent peut rester dormir)

Sur le plan ludique :

Une salle de jeux

Une salle aménagée pour les adolescents

. Bibliothèque, BD, ...

. TV

. Jeux de société

. Baby Foot

Une terrasse de jeux extérieurs

Nous travaillons en collaboration avec l'hôpital référent (Rennes ou Brest) pour assurer :

- bilans sanguins
- transfusions de plaquettes et culots globulaires
- pansements de voie centrale
- traitement des aplasies fébriles
- injections de chimiothérapie
-

Animation dans la semaine :

- ◆ Blouses Roses
- ◆ Clowns à l'hôpital

CENTRE HOSPITALIER DE CORNOUAILLE

14 avenue Yves Thépot
29107 QUIMPER CEDEX

SERVICE DE PEDIATRIE

3^{ème} étage

Chef de service : Docteur P. VIC

Tél. Standard : 02.98.52.60.60

Tél. secrétariat HDJ : 02.98.52.60.54

Fax secrétariat HDJ : 02.98.52.66 35

EQUIPE MEDICALE

Dr G. BLONDIN

Dr J. DUFAU

COORDONNEES DU SERVICE**Service d'hospitalisation**

7 jours / 7
Assure les soins
24 h / 24

Hôpital de jour

Accueille les enfants
Du lundi au vendredi
De 8 h30 à 16h45

Téléphone IDE : 02 90 94 42 63

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Cadre de santé : _____	02.90.26.44.49
Infirmières et puéricultrices	
Auxiliaires de puériculture	
Educatrice de jeunes enfants _____	poste 3221
Psychologue _____	poste 6694
Institutrice _____	poste 3253
Diététicienne _____	poste 4569
Equipe de kinésithérapeutes _____	poste 5222
Assistante sociale _____	poste 4033

LA VIE DANS L'UNITE

Unité d'hospitalisation avec possibilité d'hébergement pour l'un des parents.

Nous travaillons en collaboration avec l'hôpital référent (Rennes ou Brest) pour assurer :

- ✓ bilans sanguins
- ✓ transfusions
- ✓ pansements de voies centrales
- ✓ traitement des aplasies fébriles
- ✓ suivi des enfants en rémission
- ✓ administration de chimiothérapies

L'unité de pédiatrie dispose de :

Une grande salle de jeux

Une école

Une salle aménagée pour les adolescents

. Bibliothèque, BD, ...

. Jeux de société, baby foot

. Console Wii ; TV...

CENTRE HOSPITALIER YVES LE FOLL**Pavillon de la femme et de l'enfant**

10, rue Marcle Proust

22027 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

SERVICE DE PEDIATRIE2^{ème} étageChef de service : Docteur L. CHEVRET

Secrétariat : Tel : 02.96.01.71.21

Fax secrétariat : 02.96.01.73.64

EQUIPE MEDICALE

Docteur A. VARELIETTE (Réfèrent cancérologie)

Docteur E. BRETON

Docteur M. HALNA

Docteur N. IDRES

Docteur M. JAMIN

Docteur M. MONNIER

Docteur S. BOUL

Docteur F. DUHAMEL

Docteur A. LE BIHANNIC

Docteur S. DE LA VAISSIERE

CONTACTS**Service d'hospitalisation**

Assure les soins 24 h/24

7 jours/7

Cadre de santé :

Tél : 02 96 01 71 26

Fax : 02.96.01.73.64

Hôpital de jour

Ouvert de 8 h à 16 h

Du lundi au vendredi

Cadre de santé :

Tél : 02.96.01.75 55

Fax : 02.96.01.73.64

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Dans les deux secteurs, vous serez pris en charge au niveau des soins par une puéricultrice, aidée d'une auxiliaire de puériculture.

◆ **Psychologue** : : _____

Vous pouvez prendre rendez-vous en vous adressant à l'équipe soignante

◆ **Institutrice** : _____

Elle assure le lien avec l'école d'origine, l'enseignant du C.H.U de Rennes.

Elle veille à maintenir la scolarité de l'enfant au cours de son traitement.

◆ **Assistante sociale** : _____ 02.96.01.79.67

Vous pouvez vous adresser également à l'équipe soignante qui vous prendra en charge.

L'assistante sociale continuera le suivi débuté à Rennes.

◆ **Diététicienne** : _____ 02.96.01.79.77

Elle prend en charge les régimes particuliers.

Elle s'adapte aux demandes des familles et des médecins.

◆ **L'éducatrice** : _____

Elle est présente à plein temps dans le service et propose à l'enfant et sa famille des jeux et activités

LA VIE DANS L'UNITE

Selon l'état de santé du patient, il est possible à l'un des parents de rester dormir dans l'unité d'hospitalisation.

Le service de pédiatrie dispose d'une salle de jeu, d'un espace ado, d'une école et d'un jardin.

Nous travaillons en collaboration avec l'équipe de Rennes pour assurer :

- ◆ bilans sanguins
- ◆ transfusions de plaquettes et culots globulaires
- ◆ pansements de voie centrale
- ◆ traitement des aplasies fébriles
- ◆ suivi des enfants en rémission
- ◆ injections de chimiothérapies

CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-MALO

1, rue de la Marne
35400 SAINT-MALO

SERVICE DE PEDIATRIE

(Bâtiment B -1^{er} étage)

Responsable de structure : Docteur J-M LEPAGE

Tél secrétariat : 02.99.21.26 85

USAP 02 99 21 29 74

EQUIPE MEDICALE

Docteur MariaVERNIS (référent cancérologie)

Docteur Thomas DAILLAND

Docteur Nina DESCHAMPS

Docteur Jean-Marie LEPAGE

Docteur Anne JOSSENS

Docteur Rabbab OMRAN

COORDONNEES DU SERVICE**SERVICE D'HOSPITALISATION**

Assure les soins 24 h /24

7 jours / 7

Tel : 02.99.21.21.60

HOPITAL DE JOUR

Du lundi au vendredi

de 8 h 30 à 16 h 00

Tél :02.99.21.29 74

Fax :02.99.21.26.94

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- ◆ *Cadre de santé* : _____ Tél : 02.99.21.27.99
- ◆ *Infirmières et puéricultrices*
- ◆ *Auxiliaires de puériculture*
- ◆ *Psychologues* : _____
- ◆ *Institutrice* : _____
- ◆ *Diététicienne* : _____
- ◆ *Equipe de kinésithérapeutes*
- ◆ *Assistante sociale* : _____
- ◆ *Diététicienne* : _____

LA VIE DANS L'UNITE

Selon la disponibilité du service et l'état de santé de l'enfant, une chambre seule pourra être proposée. Il est possible de bénéficier d'un lit et d'un repas accompagnant.

L'unité a une salle de jeu pour les enfants hospitalisés. Une animatrice présente le matin propose des activités. L'après-midi des bénévoles de l'OLEH (organisme pour les loisirs des enfants hospitalisés) peuvent intervenir auprès de votre enfant.

Une salle des parents est à disposition des parents qui peuvent se restaurer (frigo, micro-onde, plaques chauffantes) et se détendre.

Nous travaillons en collaboration avec l'équipe de Rennes pour assurer :

- bilans sanguins
- transfusions de plaquettes et culots globulaires
- traitement des aplasies fébriles
- administration de certaines chimiothérapies
- pansement de voie centrale

CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE

Bd du Général Guillaudot
56000 VANNES

SERVICE DE PEDIATRIE

3ème étage, accès hall d'accueil du bâtiment principal

Chef de Service : Docteur B CAGNARD
Docteur MOUSSET (réfèrent cancérologie)

Secrétariat : 02.97.01.41.61

Fax : 02.97.01.41.61

COORDONNEES DU SERVICE

Le service regroupe 3 unités, un centre de consultations spécialisées, un accueil d'urgence.

SERVICE D'HOSPITALISATION	HOPITAL DE JOUR
Assure les soins 24 h/24 Unité des grands enfants 02.97.01.42.00	Accueille les enfants de 8h30 à 16 h Du lundi au vendredi
Unité des nourrissons 02.97.01.42.01	02.97.01.41.61

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Cadre de Santé Puéricultrice : _____

Tél : 02.97.01.42.02

Fax : 02.97.01.46.26

Infirmières puéricultrices

Auxiliaires de puériculture

Agents des services hospitaliers

Educatrices de jeunes enfants : _____

Psychologue : _____

Assistante sociale : _____ 02 97 01 40 45

Diététicienne : _____

Kinésithérapeute : _____

LA VIE DANS L'UNITE

Nous travaillons en collaboration avec l'équipe de Rennes pour assurer :

bilans sanguins

transfusions de plaquettes et culots globulaires

pansements de voie centrale

traitement des aplasies fébriles

suivi des enfants en rémission

injections de chimiothérapies